

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 18 mai 2016 à 18 h 30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

81-05-2016

1. **Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du 6ème Rang dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local /Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire

réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

82-05-2016

2. **Mandat à Laboratoires de la Montérégie pour la surveillance des travaux de refection d'une partie du 5<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour la surveillance et le contrôle qualitatif lors des travaux de refection d'une partie du 5<sup>ème</sup> Rang;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Laboratoires de la Montérégie.

Adoptée

83-05-2016

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18 h 45.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.